



union pour la
reconstruction
communiste

— COMMUNIQUÉ —

LOI 'FIN DE VIE' PLUTÔT TUER QUE DE REBÂTIR LE SYSTÈME DE SOINS

LE 7 JUILLET 2026

La proposition de loi relative au « droit à l'aide à mourir » pour les patients atteints d'une affection grave et incurable et/ou dont le pronostic vital est engagé, vient de passer à l'assemblée nationale le 30 juin. Après un passage par le Sénat, le texte devrait être de retour à l'Assemblée le 15 juillet prochain pour un vote définitif.

Dans notre contexte national où le système de soins et de sécurité sociale se font liquider par les libéraux depuis 40 ans, l'accès à la dignité pour les malades n'ayant pas les moyens financiers de recevoir des soins à domicile est de plus en plus restreint voire inexistant.

Au vu de la situation matérielle, il ne s'agit donc pas d'une mesure contre l'acharnement thérapeutique, mais d'une **acceptation de l'indignité du système de soins**, de la souffrance qu'il provoque, avec le suicide comme seule perspective offerte aux patients en souffrance.

Une loi conforme aux intérêts et visions de la bourgeoisie

Aux yeux de la bourgeoisie, les malades, hors du système productif en raison de leur état de santé, sont une « charge ». **La loi fin de vie n'est, dans ce contexte, que l'aboutissement d'un processus de « réduction des coûts »** qui a démarré avec la liquidation des moyens de prendre soin programmée par l'État (Hôpitaux, EHPADS, sécurité sociale) et se termine par le suicide comme porte de sortie aux souffrances générées par cette liquidation, le seul autre cas de

figure étant une agonie dans les conditions indignes proposées par notre système de soins. Cette loi permet à l'État de se défaire de ses responsabilités politiques dans la souffrance des malades. **Ceux qui ne peuvent plus subir n'auront alors qu'à se suicider, car il n'y a aucune volonté politique de leur assurer une vie digne.**

La classe bourgeoise, en mesure de se payer des soins dans des cliniques privées de qualité et d'avoir recours à l'aide à domicile, n'est pas touchée par cette déliquescence du système de soins. Tout est déjà mis en place pour qu'elle puisse vivre la maladie et/ou le handicap dignement. **Ce sont les classes populaires ayant pour seul recours un système de soins public, dégradé par les mesures d'austérité, qui vont se voir offrir le suicide comme seule échappatoire.**

L'idéalisme de la gauche social-démocrate, ou la supercherie du « droit à éteindre la lumière »

Les ultralibéraux de la macronie ne sont, malheureusement, pas les seuls à avoir voté pour cette loi sur la fin de vie. Les groupes parlementaires estampillés à gauche ont, sans exception mis à part quelques votes d'opposition éparpillés, voté pour ce texte, sans prendre en compte le contexte matériel d'austérité qui l'entoure. **La formule d'Antoine Léaument (LFI) qualifiant dans un tweet sur X cette loi de « droit à éteindre la lumière » illustre bien cette dérive idéaliste.**

Dans un contexte matériel hypothétique où tout est mis en place pour assurer à tout le monde le droit de vivre la maladie et/ou le handicap dans la dignité, la question du droit à choisir les termes de sa mort pourrait se poser, cependant, nous ne sommes absolument pas dans une telle situation.

Dans la situation matérielle présente, **le droit à vivre la maladie et le handicap dans la dignité ne sont absolument pas garantis en raison de la destruction programmée du système de soins**, par conséquent, cette loi fin de vie n'amène pas un nouveau droit mais le recours à l'irréparable pour échapper à des conditions de souffrance et d'indignité générées par des choix politiques.

Plutôt que d'appeler cela un « droit à éteindre la lumière », les députés de gauche auraient mieux fait de dire directement :

« Le capitalisme dans sa phase néo libérale a organisé la destruction des moyens de prendre soin, nous prenons acte et nous lui donnons les moyens d'éliminer ceux qui n'en peuvent plus de subir et n'ont pas d'autres issues »

Ce serait plus honnête.

Au « droit » à la fin de vie, nous rétorquons le droit à une vie digne

L'Union pour la Reconstruction Communiste condamne fermement la loi fin de vie, qui n'a d'autre but que de défausser l'État de sa responsabilité politique dans les situations de souffrances intenablement générées par ses politiques d'austérité ayant liquidé les moyens de prendre soin.

Nous revendiquons, en lieu et place du suicide comme seul horizon que proposent les libéraux, **le droit universel à vivre la maladie et le handicap dans des conditions dignes**, droit qui ne peut se matérialiser que par :

- **Un plan d'investissement massif dans les hôpitaux et les EHPADS**, tant dans les infrastructures que dans la formation et l'embauche de personnel soignant. Nous devons en finir avec le fonctionnement en flux tendu. Les moyens matériels et humains doivent être à la hauteur.

- La fin des mutuelles au profit du **100 % Sécu** afin de garantir l'accès universel à tous les soins

- **L'expropriation et la reprise par l'hôpital public des cliniques privées.**

- **L'inclusion des services d'aide à la personne dans notre système de santé** afin de garantir l'accès universel à ceux-ci.

- **Des pensions de retraite et une allocation autonomie handicapée** permettant à leurs bénéficiaires de vivre dignement, et non de se galérer à survivre.

- **Une politique publique d'inclusion** des handicapés tant en milieu professionnel que scolaire, avec des moyens humains à la hauteur.